

AAVIVRE ... sa fin de vie a été créée POUR AMÉLIORER LES FINS DE VIE DE TOUS :

elle souhaite des adhérents militants qui soient tous des acteurs du changement, ensemble,

POUR FAIRE RESPECTER LE CHOIX DE CHACUN quant à sa vie, sa dignité, sa santé, sa mort.

Le mot association vient du verbe « s'associer » :

- *Il ne s'agit pas d'obéir aux ordres d'un chef ou d'un clan.*
- *Il s'agit de réfléchir ensemble aux moyens d'agir et d'agir ensemble.*

Pas de « chef » ou gourou, pas de politique politicienne,

mais **une alliance entre personnes raisonnables:**

tout le monde est concerné par la mort.

Nous demandons la tolérance et le respect de toutes les philosophies de vie,

il ne s'agit donc

- *ni d'injurier des soins palliatifs réticents au respect de chacun,*
- *ni d'invectiver des associations extrémistes.*

Il s'agit d'expliquer, d'argumenter pour que tous soient respectés dans leur diversité.

Aucune association ne peut promettre d'agir pour qu'on aille au delà des lois.

Nul ne peut promettre que les directives anticipées écrites seront respectées tant que la loi ne le permettra pas.

Attention

Le choix de fin de vie est rarement le choix de la mort volontaire aidée,

puisque l'on constate que, lorsqu'elle est permise depuis longtemps, moins de 2% des mourants choisissent cette mort (Benelux)

Choix qui ne doit pas pour autant être interdit.

Une association (personnes associées) qui s'occupe véritablement des gens

DOIT S'OCCUPER D'ABORD :

- de les instruire des lois existantes,
- de les aider pour écrire les papiers nécessaires : directives anticipées, personne de confiance, de façon personnelle (*poser les bonnes questions, ne pas souffler les réponses*)

Elle ne doit pas encourager la mort volontaire, même si elle ne doit pas l'exclure : chacun sa philosophie de vie, liberté et respect pour tous.

ELLE DOIT AIDER A LA FORMATION

- des médecins et d'autres soignants à la mort,
- des citoyens pour parler plus facilement de la mort, pour la préparer.

ELLE DOIT AGIR SUR LES ÉLUS POUR QUE LES LOIS ÉVOLUENT :

POUR QUE LE SYSTÈME DE SANTÉ : hopitaux , médecins, soignants, industrie pharmaceutique, ehpad, ... RESPECTE ENFIN LES CITOYENS :

- *pour que les médecins ne puissent plus faire d' « obstination déraisonnable » par rapport aux vœux du patient,*
- *pour qu'ils ne laissent plus souffrir sans soulager du mieux possible, tout en sachant que certaines souffrances sont réticentes à toute médecine et que certains -rares- veulent souffrir*
- *pour que les médecins acceptent les morts inévitables et accompagnent leurs patients jusqu'au bout (soins palliatifs à domicile par le médecin traitant)*
- *pour que la liberté du suicide (mort volontaire) ne soit pas entravée par des considérations idéologiques, reste de convictions religieuses*
- *pour que le suicide ne soit plus considéré systématiquement comme un acte de dépression qu'on doit à tout prix empêcher, certaines demandes de fin de vie accélérée étant très raisonnables et raisonnées, la plupart des tentatives de suicide étant décidées sur un coup de tête, sans aucune demande d'aide :*
ne confondons pas des suicides coup de tête, dépressifs (souvent ratés, plus ou moins exprès, dits « appel au secours ») avec les décisions raisonnées d'une fin de vie de souffrances incurables.
- *pour que chacun puisse avoir accès à la connaissance des moyens de mettre fin à sa vie en douceur : pas de censure*

ELLE DOIT DEMANDER AUX ÉLUS de

- *modifier la loi Leonetti pour que les directives écrites soient obligatoirement respectées, quelles qu'elles soient, dès lors qu'elles sont clairement exprimées et personnalisées*
- *modifier la loi de non assistance à personne en danger pour que accompagner un « suicidé » volontaire dans sa fin de vie, alors qu'il souffre et qu'il est incurable, ne soit plus un cas de non assistance à personne en danger, la mort étant alors non pas un danger mais une délivrance*
- *annuler la loi sur le suicide qui condamne toute incitation et provocation au suicide, loi qui double les lois sur le harcèlement : nul ne peut pousser quelqu'un au suicide sans harcèlement continu.*

COMMENT AGIR ?

- *en travaillant ensemble sur les idées, les formations et les manifestations possibles pour agir en faveur de nouvelles lois, sur les lettres aux élus et aux médias*
- *en aidant ceux qui ont besoin d'aide pour leurs directives anticipées, pour choisir leur personne de confiance*
- *en mettant en place des maisons pour accueillir des personnes en petit nombre (maxi 12) qui veulent terminer leur vie ensemble en mutualisant les services, contre la solitude.*
- *en accompagnant si nécessaire ceux qui voudraient aller mourir en Suisse*

***SI VOUS VOUS SENTEZ CONCERNÉS, REJOIGNEZ-NOUS.
NOUS NE SOMMES PAS UNE ASSURANCE,
NOTRE BUT EST DE NOUS ENTR'AIDER ET D'AGIR ENSEMBLE
POUR QUE LA SOCIÉTÉ GÈRE MIEUX LES FINS DE VIE DANS L'AVENIR.***